

Conditions générales de location

Article 1- MODALITES DE RESERVATION

Demande d'utilisation d'une salle

Toute demande d'utilisation d'une salle doit se faire par via la page de réservation en ligne (sur www.cinepole-loc.fr) en renseignant les données suivantes :

- La raison sociale ou l'état civil du Bénéficiaire, son adresse et le nom de son mandataire,
- L'affectation que le Bénéficiaire entend donner aux locaux mis à sa disposition
- La durée souhaitée d'utilisation du lieu.
- L'acceptation par le Bénéficiaire des présentes clauses générales de location.

Article 2- CONFIGURATION DES SALLES

Salle de réunion de 68 m² modulable composée des équipements suivants :

- 32 chaises
- 10 tables sur roulettes, faciles à déplacer
- Système de vidéo projection
- Système de visioconférence composé d'un Haut-parleur et 2 micro-plafond ainsi que 1 câble USB, 2 câbles RJ et 2 câbles HDMI.
- Tableau blanc 90*120
- Chauffage/Climatisation
- Kitchenette (frigo, micro-ondes, lave-vaisselle, évier)
- 42 Coupes à champagne, 48 verres, 48 assiettes et 42 couverts (Fourchettes, couteaux et cuillère à café)
- Machine à café payante (0,85 € TTC le café) et eau chaude à disposition (thé ou infusion à prévoir)
- 2 sanitaires PMR

Article 3- ACCESSIBILITE AUX SALLES

L'accessibilité à la salle de réunion se fera de manière autonome avec :

Un digicode permettant d'accéder au SAS d'entrée desservant sur la salle de réunions et les sanitaires

Une boîte à clef de couleur noir avec un code qui sera communiqué une fois le paiement réalisé permettant d'accéder à la clef de la salle de réunion.

En cas de problème, les bureaux de CHAZ INVEST se trouve à gauche de la salle de réunion sur le même étage.

Article 3 - PRIX

Le taux horaire des salles de réunion est dégressif :

- Le taux horaire de 1 à 3 heures de location journalière est de **49.00 € HT** (QUARANTE SEPT EUROS ET CINQUANTE CENTIMES HORS TAXE) de l'heure.
- Le taux horaire de 4 à 7 heures de location journalière est de **43.00 € HT** (QUARANTE EUROS HORS TAXES) de l'heure.
- Le taux horaire de 8 à 13 heures de location journalière est de **40.00 € HT** (TRENTE SEPT EUROS ET CINQUANTE CENTIMES HORS TAXES) de l'heure.

Article 4- MODALITES DE PAIEMENT

Le paiement sera exclusivement réalisé par carte bancaire en ligne, via la solution de paiement UP2PAY E-transactions.

Les frais de réservation payables seront affichés avant que vous n'envoyiez une demande de réservation.

Dans le cadre de votre réservation, il vous sera demandé de fournir des informations de facturation habituelles telles que le nom, l'adresse de facturation et les informations de carte de crédit, à CHAZ INVEST ou à ses gestionnaires tiers de paiement.

Lors de la confirmation de votre réservation, CHAZ INVEST débitera votre carte de crédit 100 % des frais de réservation.

Vous autorisez dûment CHAZ INVEST ou le gestionnaire tiers des paiements en ligne, selon le cas, à débiter votre carte de crédit desdits frais et à percevoir ces frais sans avoir besoin d'une approbation supplémentaire ou préalable de votre part consécutive à votre demande de réservation.

Article 5 - ANNULATION DE RESERVATION

Afin d'exiger un remboursement, l'annulation doit se faire au minimum 7 jours avant la date de réservation.

Article 6 - REGLES RELATIVES A L'UTILISATION DES LIEUX

L'utilisation des salles doit être respectueuse de l'ordre public et des bonnes mœurs.

Horaires

Les salles seront disponibles sur réservation de 8 heures à 21 heures du lundi au vendredi.

Etat des lieux / Dégradations

Le Bénéficiaire prend les locaux, équipements et matériels demandés dans l'état où ils se trouvent au moment de l'entrée en jouissance et les rend dans le même état à la libération des lieux.

A la prise de possession des lieux, le Bénéficiaire se doit de notifier à l'Exploitant toute modification et/ou vol et dégradation constatés.

A défaut d'état des lieux d'entrée, le Bénéficiaire sera présumé avoir pris les lieux en bon état et devra donc les restituer comme tel.

Le Bénéficiaire supportera les frais de réparation ou de remplacement (vol).

Remise des clefs dans la boîte à clef

Le bénéficiaire devra impérativement déposer les clefs après fermeture de la salle dans la boîte à clef de couleur noir se situant dans le dégagement commun.

Article 7- CONTESTATIONS ET LITIGES

Tout litige portant sur l'interprétation ou l'exécution des présentes conditions générales est porté devant le tribunal compétent de Saint Etienne. Le droit français est applicable.

Seul le texte en français des documents entre les parties fait foi.